



**BULLETIN RÉGIONAL D'INFORMATION
DE VOLLEY-BALL
PARTIE ANNUELLE SAISON 2017-2018
Partie Sportive
COMPÉTITIONS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SENIORS et JEUNES
Masculins et Féminins**

CONTACT :

**Commission régionale sportive : bernard.vb@free.fr
06.95.50.01.40**

Proposé par le BE du 06 septembre 2017

Validé par le Comité Directeur du 18 septembre 2017

Siège : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01
E-mail : secretariat.isere@gmail.com

Annexe : Espace Benoît Frachon,
3 av. Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 72 73 23 70 - Free box : 09 54 36 98 67
E-mail : secretariat.rhone@gmail.com

Annexe : Place des Bughes – Maison
des Sports - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 91 36 62
E-mail : secretariatauvergne@gmail.com

Site internet : <http://lravb.fr>

TABLE DES MATIÈRES SPORTIVE

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAL SENIORS M/F

1. Championnat de 1 ^{ère} Division Régionale Seniors M/F R-A (PMA - PFA)	3
2. Championnat de 1 ^{ère} Division Régionale Seniors M/F Auvergne (PMB - PFB)	4
3. Poule Finale ARA pour l'accèsion directe à la N3	4
4. Championnat de 2 ^{ème} Division Régionale Seniors M/F (RMC - RFC)	5
5. Championnat de 3 ^{ème} Division Régionale Seniors M/F (RMD -RME - RFD - RFE)	6
6. Accèsion directe à la 3 ^{ème} Division Régionale seniors M/F	7
7. Tournoi des repêchables pour la 3 ^{ème} Division Régionale Seniors M/F	8

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAL JEUNES M/F

8. Championnat OPEN des catégories jeunes M/F	9
9. Challenge Régional de la catégorie M15 M/F	9
10. Finales ARA des catégories jeunes	10
11. Finale ARA Jeunes M12 en jeu de 3x3 M/F	10
12. Finale ARA Jeunes M13 en jeu de 4x4 M/F	10
13. Finale ARA Jeunes M15 en jeu de 4x4 M/F	10
14. Finale ARA Jeunes M15 en jeu de 6x6 M/F	10
15. Finale ARA Jeunes de Prestige en jeu de 6x6 M/F	11

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

16. Gestion des compétitions régionales	11
17. Horaires des rencontres	11
18. Inscription sur la feuille de match	11
19. Qualification et Licences	12
20. Cas particulier jeunes M/F	12
21. Aménagements aux calendriers	12
22. Comptage des points pour les championnats régionaux - Seniors et Jeunes M/F	13
23. Mode de classement	13
24. Obligations pour les équipes recevantes	13
25. Devoirs d'Accueil et de Formation des Clubs	13
26. Conséquences pour non respect des DAF Régionaux	14
27. Règlement sportif M12 M/F en jeu de 3 X 3	15
28. Règlement sportif M13 M/F en jeu de 4 X 4	15
29. Règlement sportif M15 M/F en jeu de 4 X 4	16
30. Règlement sportif M15 M/F en jeu de 6 X 6	16
25. Connaissance des règlements	17
26. Cas non prévus	17

ANNEXES

Annexe 1 - Classement général annuel des équipes seniors M/F saison 2017 - 2018	18
Annexe 2 - Planning annuel des compétitions nationales et régionales - saison 2017 - 2018	19
Annexe 3 - Droits et amendes - saison 2017-2018	20
Annexe 4 - Les Catégories d'âges - saison 2017 - 2018	21
Annexe 5 - Tableaux des DAF	22
Annexe 6 - Classement général annuel Seniors Masculins - saison 2017 - 2018	23
Annexe 6 bis - Classement général annuel Seniors Féminins - saison 2017 - 2018	24
Annexe 7 - Disposition particulières des Pôles Espoirs M/F	25
Annexe 8 - Tableau des joueurs/joueuses des catégories A ou B	27

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAL SENIORS DES ZONES GÉOGRAPHIQUE DE RHÔNE-ALPES ET D'Auvergne

PRÉAMBULE

L'Assemblée Générale de la Ligue du 1er juillet 2017 à Bron a validé la mise en place du Championnat Régional Senior M/F de la zone géographique "Rhône-Alpes" composé de poules de 10 à 12 équipes sur 3 niveaux et d'une poule par genre de 10 équipes sur un niveau en zone géographique Auvergne. Possibilité de poule modulable en zone Rhône-Alpes, mais limitée à 12 équipes, dans le cas d'un déséquilibre du nombre d'équipes entre les descentes et les montées en N3, afin de limiter dans la mesure du possible le nombre de descentes à 2 équipes par niveau et par poule.

Ce BRI 2017/2018 est sous réserve des conclusions de la CRS sur la mise en place du projet sportif pour la saison 2018-2019 intégrant les championnats Auvergnats. Projet qui sera présenté et soumis au vote lors de l'AG financière de décembre 2017.

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS RHÔNE-ALPES DE LA SAISON 2017/2018 (AG 2017)

1^{ère} DIVISION RÉGIONALE M (PMA) : 1 poule de 12 équipes dont le Pôle Espoir : Matches Aller et Retour = 22 journées

1^{ère} DIVISION RÉGIONALE F (PFA) : 1 poule de 10 équipes : Matches Aller et Retour = 18 journées

2^{ème} DIVISION RÉGIONALE M/F (RMC - RFC) : 1 poule de 10 équipes : Matches Aller et Retour = 18 journées

3^{ème} DIVISION RÉGIONALE M/F (RMD et RME - RFC et RFE) : 2 poules géographiques par genre de 10 équipes : matches Aller et Retour = 18 journées.

1. CHAMPIONNAT DE 1^{ère} DIVISION RÉGIONALE SENIORS (PMA - PFA) M/F ZONE R-A

1.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 12 équipes dont le Pôle Espoir de Jean Perrin pour les masculins et de 10 équipes pour les féminines issues du classement général annuel des équipes seniors 2016-2017 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

En 1^{ère} Division Régionale masculin, les rencontres du Pôle Espoir de Jean Perrin se déroulent en semaine, à domicile comme à l'extérieur (cf. annexe 7).

Championnat : Début : 30 septembre 2017 Fin : 21 et 28 avril 2018 suivant le genre
22 journées chez les Masculins et 18 journées chez les Féminines
Dates : se reporter au planning de la saison 2017-2018 (cf. annexe 2).

1.2. Montée en Nationale 3

A l'issue de la dernière journée du championnat régional de la zone Rhône-Alpes, les 4 premiers du classement final par genre sont qualifiés d'office à la poule finale ARA pour l'accès direct à la N3. Cette poule finale fait partie intégrante du championnat.

1.3. Descentes en 2^{ème} Division Régionale Rhône-Alpes

Pour établir les descentes en 2^{ème} division régionale de la zone Rhône-Alpes, le Pôle Espoir sera retiré du classement final quelle que soit sa place.

Les deux derniers sont rétrogradés en 2^{ème} division régionale de Rhône-Alpes.

Le Pôle Espoir Masculin est protégé, il ne peut ni monter en N3, ni descendre en 2^{ème} division régionale.

2. CHAMPIONNAT DE 1^{ère} DIVISION RÉGIONALE SENIORS (PMB - PFB) M/F AUVERGNE

2.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique à 10 équipes dont le Pôle Espoir d'ISSOIRE pour les féminines et d'une poule à 8 équipes pour les masculins, issues du classement général annuel des équipes seniors 2016-2017 de la zone AUVERGNE. Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

En 1^{ère} Division Régionale féminine, les rencontres du Pôle Espoir d'ISSOIRE se déroulent en semaine, uniquement à domicile (cf. annexe 7).

Championnat : Début : 30 septembre 2017 Fin : 07/04/2018 poule de 10 et 24/03/2018 poule de 8
14 journées chez les Masculins et 18 journées chez les Féminines
Dates : se reporter au planning de la saison 2017-2018 (cf. annexe 2).

2.2. Montée en Nationale 3

A l'issue de la dernière journée du championnat régional de la zone géographique d'Auvergne, les 2 premiers du classement final par genre sont qualifiés d'office à la poule finale ARA pour l'accession directe en N3. Cette poule finale fait partie intégrante du championnat.

2.3. Descente en Championnat Interdépartemental zone Auvergne

Pour établir les descentes de la 1^{ère} division régionale de la zone Auvergne, le Pôle Espoir sera retiré du classement final quelle que soit sa place.

Dans chaque genre, l'équipe classée dernière est rétrogradée en championnat interdépartemental de la zone d'Auvergne, avec la possibilité d'être repêchée.

Le Pôle Espoir Féminin est protégé, il ne peut ni monter en N3, ni descendre en championnat interdépartemental d'Auvergne.

3. POULE FINALE ARA M/F POUR LA MONTÉE EN N3

3.1. Déroulement de la Poule Finale ARA Seniors M/F pour l'accession en N3

La poule finale des 1^{ères} divisions régionales seniors dans les 2 genres des deux zones géographiques (Auvergne/Rhône-Alpes) fait partie intégrante du championnat. Par conséquent, les équipes par leur classement sont qualifiées d'office à cette poule finale excepté les pôles espoirs M/F qui peuvent pour des raisons de disponibilités de leurs effectifs sur un WE complet ne pas participer à la poule finale ARA (pôle + clubs). Dans ce cas-là, ils doivent faire part à la Commission Sportive de leur choix au plus tard à la fin des matchs aller et c'est l'équipe suivante au classement dans la zone géographique concernée qui sera qualifiée d'office.

3.2. Titre ARA Seniors de 1^{ère} Division Régionale M/F

À l'issue de la poule finale, le 1^{er} dans chaque genre sera déclaré champion et championne de la Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES.

3.3. Principe de qualification à la N3 M/F

À l'issue de la poule finale ARA, le 1^{er} dans chaque genre sera proposé à l'accession directe à la N3. En cas de refus, l'accession sera proposée au 5 autres participants à la poule finale dans l'ordre du classement de cette dernière, si aucune équipe ne souhaite monter la place sera proposée aux 3 équipes suivantes prises dans l'ordre du classement final de chaque zone géographique et dans chaque genre après avoir pris le soin de retirer les Pôles Espoirs et dans l'ordre suivant :

- Équipe classée 5^{ème} de Rhône-Alpes
- Équipe classée 3^{ème} d'Auvergne
- Équipe classée 6^{ème} de Rhône-Alpes

3.4. Lieu de la Poule Finale ARA seniors M/F

L'organisation de la poule finale sera prioritairement confiée au premier de la zone Auvergne de la 1^{ère} division régionale, de chaque genre en 2018, sur un WE avec 1 gymnase par genre disposant de 2 terrains et une zone libre suffisante pour assurer les services dans de bonnes conditions.

Dates : Les 5 et 6 mai 2018

3.5. Déroulement de la Poule Finale ARA seniors M/F pour l'accession à la N3

Composition des poules M/F

<u>Poule A</u>	<u>Poule B</u>
1 - 1° R-A	1 - 1° Auvergne
2 - 2° Auvergne	2 - 2° R-A
3 - 4° R-A	3 - 3° R-A

Samedi 5 mai 2018 : Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent en 2 sets gagnants de 25 points et tie break de 15 points si nécessaire (2 points d'écart)

Terrain 1 poule A et Terrain 2 poule B

13H00 : 1^{ers} matchs poules A et B : équipe recevante contre l'équipe la plus proche,
 15H00 : 2^{èmes} matchs poules A et B : équipe perdante contre l'équipe la plus éloignée,
 17h00 : 3^{èmes} matchs poules A et B : équipe gagnante du 1^{er} match contre l'équipe la plus éloignée,
 20H00 : ½ Finales croisées : **Terrain 1** : 1A contre 2B - **Terrain 2** : 1B contre 2A

Dimanche 6 mai 2018 Gymnase 1

10H00 match de classement des places de 5 à 6 : 3A contre 3B,
 12H00 matchs de classement des places de 3 à 4 : perdants des ½ finales,
 14H30 Finale : gagnant des ½ finales.

Remise des récompenses, suivi du verre de l'amitié offert aux participants et accompagnateurs.

3.6. REGLEMENT SPÉCIFIQUE DE LA POULE FINALE ARA

- En cas de forfait d'une équipe lors de la poule finale, une pénalité sportive et financière sera appliquée au club concerné.
- Pour participer à la poule finale ARA, un joueur M/F des catégories seniors et jeunes devra avoir disputé au minimum trois (3) rencontres du championnat de 1^{ère} division avec son club et avoir obligatoirement une licence compétition volley-ball de la saison en cours en respectant la date limite de qualification fixée au 26 janvier 2018.
- Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3).
- **Arbitrage CRA** : La CRA désigne les arbitres et fixe le montant des indemnités.
- **Marque** : Club organisateur
- **Engagement et Péréquation des frais de déplacement des équipes** : Afin que l'équité entre les clubs soit la plus complète possible, les frais de déplacement des équipes sont répartis sur l'ensemble des équipes participantes aux tournois.
- Les clubs doivent s'acquitter des frais d'engagement avant la poule finale d'un montant de 150 €. Ces engagements constituent un capital destiné à la péréquation kilométrique des frais de déplacements des équipes.

4. CHAMPIONNAT DE 2^{ème} DIVISION RÉGIONALE SENIORS M/F DE R-A (RMC et RFC)

4.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 10 équipes par genre (M/F) issues du classement général annuel des équipes seniors 2016-2017 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

Championnat : Début : 30 septembre 2017 Fin : 21 avril 2018 18 journées
 Dates : se reporter au planning de la saison 2017-2018 (cf. annexe 2).

4.2. Montées en 1^{ère} Division Régionale zone Rhône-Alpes M/F

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine premier est déclaré champion de 2^{ème} Division Régionale et il est qualifié d'office en 1^{ère} Division Régionale.

Suivant les cas, l'équipe classée seconde peut sur proposition de la CRS accéder à la 1^{ère} division sous réserve de ne pas dépasser 12 équipes de la poule de la zone de Rhône-Alpes.

Se référer au principe général des montées (cf. classement annuel 2017-2018 - annexe 6 et 6 bis).

4.3. Descentes en 3^{ème} Division Régionale M/F

Les équipes classées, 9^{ème} et 10^{ème} sont reléguées en 3^{ème} Division Régionale, sans possibilité pour l'équipe classée 10^{ème} d'être repêchée (cf. classement annuel 2017-2018 - annexe 6 et 6 bis).

Principe général des montées en 1^{ère} Division Régionale M/F (limitation à 3 équipes de R1)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, s'il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes prises dans l'ordre suivant :

1. L'équipe classée huitième et au dessus de 1^{ère} Division Régionale des poules de 10 équipes et l'équipe classée dixième et au dessus de 1^{ère} Division Régionale des poules de 12 équipes
2. L'équipe classée deuxième de 2^{ème} Division Régionale
3. L'équipe classée neuvième des poules de 10 équipes et onzième des poules de 12 équipes de 1^{ère} Division Régionale dite repêchable (PMA - PFA).
4. L'équipe classée troisième de 2^{ème} Division Régionale.
5. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans la poule de 1^{ère} Division Régionale

5. CHAMPIONNAT DE 3^{ème} DIVISION RÉGIONALE SENIORS M/F R-A RMD/RME - RFD/RFE

5.1. Formule

Il est constitué de 2 poules géographiques de 8 à 10 équipes suivant le genre issues du classement général annuel des équipes seniors 2016/2017 (cf. annexe 1) avec une répartition géographique des équipes pour limiter les déplacements.

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour.

Championnat Début : 30 septembre 2017 Fin : 21 avril 2018 de 14 à 18 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2017-2018 (cf. annexe 2).

5.2. Titre de champion de 3^{ème} Division Régionale seniors M/F zone Rhône-Alpes

Samedi 05 mai 2018, entre les premiers des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules obtenue par le quotient points par le nombre total de matchs de chaque poule.

5.3. Barrage entre les deuxièmes des 2 poules de 3^{ème} Division Régionale M/F zone R-A

Samedi 05 mai 2018, entre les deuxièmes des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules obtenue par le quotient points par le nombre total de matchs de chaque poule.

5.4. Barrage entre les huitièmes des 2 poules de 3^{ème} Division Régionale M/F zone R-A

Samedi 05 mai 2018, entre les huitièmes des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules obtenue par le quotient points par le nombre total de matchs de chaque poule

5.5. Montées en 2^{ème} Division Régionale seniors M/F zone R-A

Les deux équipes classées premières des poules D et E sont qualifiées d'office en 2^{ème} division régionale la saison suivante.

Pour compléter la poule de 2^{ème} division régionale seniors M/F, la CRS pourra faire appel d'abord au vainqueur du barrage des deuxièmes, puis à l'équipe classée neuvième de 2^{ème} division et si besoin au perdant du barrage des deuxièmes.

Se référer au principe général des montées et suivant les cas. (cf. annexe 6 et 6 bis).

5.6. Descentes en Départemental seniors M/F zone R-A

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème}, des poules D et E de 3^{ème} division régionale seront proposées sur volontariat au Tournoi de classement des repêchables

Date : dimanche 27 mai 2018.

Se référer au principe général des montées et suivant les cas. (cf. annexe 6 et 6 bis).

5.7. Qualification des joueurs pour le Titre et Barrages en 3^{ème} division Régionale M/F R-A

Pour participer aux titres et aux barrages, un joueur M/F des catégories seniors et jeunes devra avoir disputé au minimum trois (3) rencontres du championnat de 3^{ème} division Régionale avec son club.

Principe général des montées en 2^{ème} Division Régionale M/F (limitation à 4 équipes)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, s'il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. L'équipe classée huitième et au dessus de 2^{ème} Division régionale
2. L'équipe vainqueur du barrage des deuxièmes de 3^{ème} division régionale des poules D/E
3. Equipe classée neuvième de 2^{ème} division régionale dite repêchable
4. L'équipe perdante du barrage des deuxièmes de 3^{ème} division régionale M/F des poules D/E
5. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté en 2^{ème} division régionale

6. ACCESSION DIRECTE À LA 3^{ème} DIVISION RÉGIONALE SENIORS M/F

6.1. Préambule

A l'issue de la dernière journée du championnat régulier, les équipes classées 8^{èmes}, 9^{èmes} et 10^{èmes} des 2 poules géographiques de 3^{ème} division régionale seniors de chaque genre sont reléguées en départemental avec la possibilité pour les équipes classées 9^{èmes} et 10^{èmes} de participer sur volontariat au tournoi des repêchables (cas particulier des équipes classées 8^{èmes} article 3.2.4).

Les 6 équipes descendantes seront remplacées par les équipes proposées dans chaque genre par les 5 accédants départementaux ou interdépartementaux des CD26/07, CD38/73, CD42, CD69/01, CD74 (le champion ou à défaut son représentant) et d'une équipe sur projet.

6.2. Tournoi de Classement des Repêchables

Afin d'établir un classement sportif qui servira si besoin pour compléter les poules géographiques de la 3^{ème} division régionale senior, dans le cas de places restées vacantes après le réengagement des équipes dans le championnat régional seniors de la zone Rhône-Alpes, un Tournoi sera proposé aux équipes dites repêchables.

6.2.1. Equipes concernées

Les équipes dites descendantes classées neuvièmes et dixièmes des 2 poules géographiques de 3^{ème} Division régionale participeront sur volontariat à ce tournoi de classement avec la deuxième équipe proposée par les comités.

6.2.2. Formule Sportive

La formule sportive proposée sera en rapport avec le nombre d'équipes volontaires à ce tournoi de classement. Les poules seront issues du classement général des repêchables avec d'abord les équipes descendantes mises dans l'ordre du classement général de la saison sportive, suivi des deuxièmes équipes proposées par les Comités placées dans l'ordre du classement par comité et par genre de la saison précédente.

Arbitrage CRA : les arbitres sont désignés par la CRA **Marque** : Club organisateur

Date : dimanche 27 mai 2018

6.2.3. Qualification des joueurs M/F

Pour participer au tournoi de classement des repêchables M/F, un joueur M/F des catégories seniors et jeunes devra avoir disputé au minimum trois (3) rencontres du championnat spécifique (3^{ème} Division et ou Accession) avec son club et avoir obligatoirement une licence compétition volley-ball de la saison en cours "non transformée" et qualifiée au 26 janvier 2018.

6.2.4. Nombre de mutés (ées)

Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3).

6.2.5. Lieu

Un appel à candidature sera effectué auprès des clubs concernés par l'intermédiaire des Comités. Un cahier des charges sera envoyé aux clubs ayant fait une demande d'organisation.

6.3. Projet Club

Un projet club s'adresse prioritairement à un club qui a constitué un groupe de joueurs et ou de joueuses avec une forte proportion de jeunes et qui n'est pas engagé dans une compétition d'accession régionale. La progression technique constatée par leur entraîneur en cours de saison, laisse supposer que cette équipe pourrait continuer d'élever plus rapidement son niveau de jeu dans le championnat régional senior.

Le projet club doit respecter la réglementation définie par la ligue (critères d'équipe, date de dépôt du dossier, validation par son comité d'appartenance) et transmis par la CRS au CD de la ligue.

6.4. Forfait lors du Tournoi des repêchables

Un club volontaire pour participer au Tournoi des Repêchables déclaré forfait après parution de la formule sportive, est sanctionné d'une amende "Forfait finale Séniors" et ne pourra pas participer à ce tournoi la saison suivante (Droits et Amendes de la saison en cours).

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES

7. CHAMPIONNAT OPEN JEUNES M15 / M20 M/F

7.1. Mise en place

Les tournois jeunes des catégories M15 à M20 (**M13 non autorisée**) dans les 2 genres sont ouverts à tous les clubs des zones géographiques de Rhône-Alpes et d'Auvergne. Ils sont prévus le dimanche 01 octobre 2017, à Lyon pour les garçons, à Grenoble pour les filles et ils sont sous tutelles de l'ETR. Ils serviront de support pour la CRA pour la formation des arbitres stagiaires.

7.2. Remplacements de joueurs M/F (tournois et championnat)

3 remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe. Un échange de jeu entre chaque changement est obligatoire. Feuille de match spécifique

7.3. Formule Sportive

A l'issue des tournois du 01 octobre 2017, une réunion de la Sportive se déroulera le lundi 02 octobre 2017 à Vaulx en Velin, en présence de l'ETR et des entraîneurs des équipes concernées, pour déterminer la formule sportive définitive. Elle sera en rapport avec le nombre d'équipes retenues et volontaires à participer à ce championnat jeunes M/F. Un avenant de cette compétition jeune sera joint au BRI.

7.4. Particularité

Un groupement sportif peut présenter, aux plateaux de qualification, plusieurs équipes du même genre dans le même niveau. Toutefois, les équipes du même groupement sportif, sélectionnées dans le même niveau ou dans des niveaux différents mais du même genre, devront être obligatoirement composées par des groupes différents (un 6 majeur par équipe) et sans possibilité pour ces 6 majeurs de chaque équipe de changer de groupe en cours de saison.

8. CHALLENGE RÉGIONAL M15 en 6X6 M/F

La sportive propose 3 tournois les dimanches hors dates de coupe de France jeunes et qui s'adressent aux équipes des championnats départementaux mais limités à 12 équipes. Pour permettre aux clubs de conserver l'ossature de leurs équipes de la saison précédente, possibilité à des M16 (C1) de participer avec leur club à ce challenge.

Les équipes engagées en coupe de France M15 sont invitées à participer à ces plateaux.

8.1. Formule Sportive

Elle sera pyramidale pour établir des poules de niveau à partir du deuxième tournoi afin de privilégier la qualité de jeu et de donner un intérêt sportif aux équipes participantes à ce challenge.

Montant de l'engagement : 10 € par équipe et par tournoi.

8.2. Classement

A chaque tour, l'équipe classée première marquera les points correspondant au nombre total d'équipes présentes ou 12 points minimum si le nombre d'équipe est inférieur à 12 avec un point de moins par classement pour les autres équipes.

Pour établir le classement général de cette compétition, le total du nombre de points obtenus sera divisé par le nombre de tournois auxquels chaque équipe aura pu participer.

L'organisation de ces plateaux sera de préférence confiée à un club central géographiquement.

Dates : les dimanches 20 novembre 2017 - 22 janvier 2018 - 19 mars 2018 de 9H30 à 17H00 avec une coupe au 1^{er} de chaque tournoi remise lors du traditionnel goûter.

9. TITRE DE CHAMPION RÉGIONAL "ARA" JEUNES

9.1. Catégorie M12 M/F en 3x3 (AG 2014)

La Finale ARA des M12 est limitée à 18 équipes par genre et à une équipe par club et par genre dont 12 places réservées à la zone Rhône-Alpes, issues du classement général spécifique par comité, et par genre de la catégorie concernée et 6 places à la zone Auvergne.

Chaque comité départemental propose à la Ligue son champion et son vice champion ou à défaut ses deux représentants de la catégorie M12 par genre en précisant l'ordre de chaque équipe pour déterminer les poules.

Dans le cas où, un ou plusieurs comités ne proposent pas d'équipe, la Sportive fera appel aux autres comités pris dans l'ordre du classement général de la catégorie et du genre de la saison précédente pour compléter le quota prévu.

Date : dimanche 03 juin 2018 de 9H30 à 17H00

9.2. Catégorie M13 M/F en 4X4

La Finale ARA des M13 est limitée à 12 équipes par genre et à une équipe par club et par genre dont 8 places réservées à la zone Rhône-Alpes issues du classement général spécifique par comité et par genre de la catégorie concernée et 4 places à la zone Auvergne.

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion ou à défaut son représentant de la catégorie M13 par genre.

Dans le cas où, un ou plusieurs comités ne proposent pas d'équipe, la Sportive fera appel aux autres comités pris dans l'ordre du classement général de la catégorie et du genre de la saison précédente, pour compléter le quota prévu.

Date : dimanche 03 juin 2018 de 9H30 à 17H00

9.3. Catégorie M15 M/F en 4x4

La Finale ARA des M15 en jeu de 4x4 est limitée à 9 équipes par genre et à une équipe par club et par genre dont 6 places réservées à la zone Rhône-Alpes issues du classement général spécifique par comité et par genre de la catégorie concernée et 3 places à la zone Auvergne.

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion ou à défaut son représentant dans la catégorie M15 par genre.

Dans le cas où, un ou plusieurs comités ne proposent pas d'équipe, la Sportive fera appel aux autres comités pris dans l'ordre du classement général de la catégorie et du genre de la saison précédente, pour compléter le quota prévu.

Date : dimanche 27 mai 2018 de 9H30 à 17H00

9.4. Catégorie M15 M/F en 6x6

La Finale ARA des M15 en jeu de 6x6 est limitée à 9 équipes par genre et à une équipe par club et par genre dont 6 places réservées à la zone Rhône-Alpes issues du classement général spécifique par comité, et par genre de la catégorie concernée et 3 places à la zone Auvergne.

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion ou à défaut son représentant dans la catégorie M15 par genre.

Dans le cas où, un ou plusieurs comités ne proposent pas d'équipe, la Sportive fera appel aux autres comités pris dans l'ordre du classement général de la catégorie et du genre de la saison précédente, pour compléter le quota prévu.

Date : dimanche 27 mai 2018 de 9H30 à 17H00

9.5. Catégorie M 20/17 M/F en 6x6

La Finale de Prestige ARA est limitée à 9 équipes par genre et à une équipe par club et par genre. Elles s'adressent aux premiers des championnats Régionaux jeunes des zones géographiques d'Auvergne et de Rhône-Alpes et des équipes engagées en Coupe de France des catégories M20 et M17, sélectionnées en rapport avec le nombre de tours joués dans cette compétition Nationale.

Date : dimanche 27 mai 2018 de 9H30 à 17H00

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

10. GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : Ligue Rhône-Alpes de Volley-Ball - Espace Benoît Frachon, 3, avenue Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin.

10.1. Feuilles de match

Toutes les feuilles de match doivent parvenir à l'annexe de la Ligue au plus tard le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, mais à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 4)

10.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet Saisie des Résultats : <http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu> - "Saisie des résultats") au plus tard le dimanche à 18h00.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 4)

11. HORAIRES DES RENCONTRES (AG 2013)

11.1. 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème} Division Régionale M/F : samedi 17H00/21H00 - dimanche 11H00/16H00

11.2. Jeunes en formule championnat : M20 - M15 - M/F : le dimanche de 11H00 à 15H00.

11.3. Jeunes en formule Plateau : le dimanche 10H00 / 16H00.

12. INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

12.1. Numéro des joueurs

Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs pendant toute la saison.

12.2. Nombre de joueurs étrangers autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs étrangers (HORS U.E.) autorisés sur la feuille de match est de deux (2).

12.3. Nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match est de trois (3) pour le jeu en 6x6 et de deux (2) pour les jeux à effectifs réduits.

13. QUALIFICATIONS ET LICENCES

Seuls peuvent participer aux championnats régionaux toutes divisions, les joueurs (joueuses) avec une licence "COMPÉTITION VOLLEY-BALL" validée par la FF Volley conformément au règlement Général des Licences et des GSA.

Dans le cas de licence suspendue ou annulée automatiquement par la FFV, le GSA concerné ne devra plus inscrire ce licencié sur une feuille de match jusqu'à sa nouvelle régularisation fédérale. Le titulaire de cette dite licence ne peut plus exercer de fonctions liées à sa licence.

- a. Licence suspendue provisoirement : la DHO est réactivée à la date initiale de la saisie informatique
- b. Licence annulée : la DHO est réactivée à la date de la validation de la FFV.

Toute inscription de ce dit licencié avant sa régularisation entrainera des pénalités sportives.

Pour participer aux championnats régionaux seniors de **1^{ère} Division, de 2^{ème} Division et de 3^{ème} Division M/F**, les joueurs et joueuses devront être qualifiés (ées) avant le **26 janvier 2018** (date de DHO faisant foi).

Les joueurs et joueuses renouvelant leur licence COMPETITION VB ou transformant leur licence auprès de leur GSA ne sont pas concernés par ce délai.

14. CAS PARTICULIER DES JEUNES M/F

- a) Les Jeunes, jusqu'à la catégorie M20, sont autorisés à participer à toutes compétitions Seniors sans jamais appartenir à une équipe Senior (équipe 1 et ou équipe réserve) en respectant les catégories d'âge autorisées (cf. annexe 4), limité a * **un seul match Senior par Week-end (excepté cas 14. b).**
- b) Pour chaque GSA : **Deux joueurs** maximum des catégories M17 & M20 peuvent être inscrits le même week-end sur DEUX feuilles de matchs seniors des championnats Fédéraux tous niveaux (Nationaux - Régionaux - Départementaux). (AG 2012)
- c) Les participants aux Coupes de France Jeunes ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.
- d) Les joueurs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiques comportant plus de deux équipes

15. AMÉNAGEMENTS AUX CALENDRIERS

15.1. Préambule (AG 2015)

Dans le cas où des matchs du championnat régional senior M/F tous niveaux se trouvent planifiés pendant toutes les vacances scolaires d'hiver, les matchs des équipes recevantes et visiteuses situées dans les zones touristiques des stations de ski, seront obligatoirement implantés par la CRS les dimanches à 15h00 si 1 match ou 14H00 et 16H00 si deux matchs (AG 2015).

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, après parution des calendriers définitifs, un droit de modification sera perçu (amendes et droits (annexe 3) **sous réserve de respecter l'article 10.2 du RGER.**

Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tous niveaux et la coupe de France Jeunes des catégories M20 et M17, sont gratuites mais restent soumises à l'acceptation du club adverse, à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior.

Lors de la dernière journée, chaque équipe devra jouer en gardant le jour et l'horaire majoritairement utilisés tout au long de la saison. Dans le cas contraire, la Commission refusera cette demande et fixera le jour et heure du dernier match de l'équipe concernée en regard avec ceux utilisés en cours de saison.

16. COMPTAGE DES POINTS - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS ET JEUNES

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (0/3 - 0/25 0/25 0/25)
- Rencontre perdue par forfait : moins 2 points (0/3 - 0/25 0/25 0/25)

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés
2. Nombre de victoires
3. **Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus par chacune des équipes)**
4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

17. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus dans leurs poules respectives.

18. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 6 ballons homologués par la FF Volley et identiques au ballon de match.

Pour les compétitions régionales seniors M/F des 3 niveaux, les ballons homologués sont ceux référencés dans le RGEN (N3 et 1er niveau régional), soit pour cette saison : les ballons MIKASA MVA 200 - MVA 300 - MVA 310 et MOLTEN IV5XC - V5M5000 - V5M4500 - V5M4000.

19. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUBS (AG 2012)

19.1 Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales de la FF Volley (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application

19.1.2 Devoirs régionaux (AG 2012)

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves régionales de la ligue Rhône-Alpes (RGER) en respectant la date de leur mise en application (31 janvier de la saison en cours).

19.1.2 Devoirs régionaux Équipes réserves (AG 2012)

Pour les clubs ayant plusieurs équipes seniors engagées dans le championnat National et Régional, il leur sera comptabilisé en plus de la totalité de leur DAF pour leur équipe première, ½ Unité de Formation et 8 licences jeunes de type "Compétition Volley-Ball" supplémentaires pour toutes les équipes réserves seniors sans faire de distinction de genre et de niveau, (voir tableaux cf. annexe 5).

19.1.3 Devoirs régionaux Mixité (AG 2013)

Possibilité à un club de couvrir ses obligations régionales jeunes (Unité de Formation et Licences) en prenant en compte toutes leurs équipes jeunes M/F engagées dans les compétitions régionales et/ou départementales ainsi que le nombre total de licences jeunes sans faire la distinction de genre.

19.1.4 Devoirs régionaux spécifiques à une équipe jeune engagée en championnat senior M/F

Une équipe composée en totalité de jeunes toute la saison, engagée en compétition senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme (1) une Unité de Formation.

19.2 **Bonus régional** : (Saison N + 1)

Un club qui engage une équipe jeune M/F dans une des compétitions régionales jeunes bénéficiera du bonus de 0,5 UF. (AG 2015)

- **Bonus A** : Le bonus de 0,5 UF pour les Devoirs régionaux de 1 UF et plus sera accordé, aux clubs participants ayant une équipe engagée dans une compétition régionale jeunes de la saison en cours, sans possibilité de cumul, mais pouvant être utilisé au choix dans un des 2 genres.
- **Bonus B** : Un club ayant une ou plusieurs équipes en poule finale des coupes de France jeunes, bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus, pour ses DAF régionaux mais non cumulable avec le bonus "A".

20. CONSÉQUENCES POUR NON RESPECT DES DAF RÉGIONAUX

Quand un GSA ne satisfait pas à ses Devoirs d'Accueil et de Formation régionaux en nombre :

- a) **D'Unité de Formation** : l'équipe senior dans le respect du genre concerné obtiendra un seul sursis sur une durée de 4 saisons. Une pénalité financière sera appliquée, égale à 8 fois la part Ligue de la catégorie M20.
- b) **De licences jeunes** : l'équipe senior, dans le respect du genre, sera classée dernière de sa poule et reléguée la saison suivante dans la division inférieure

Dans le cas où un GSA ne satisfait pas à des **obligations mixtes**, son équipe du genre satisfaisant le moins au DAF, ou ayant le moins de licenciés compétition, sera pénalisée suivant les critères a) ou b).

21. RÉGLEMENT SPORTIF M12 M/F EN 3X3 (AG 2014)

- c) Feuille de match : Le nombre de joueurs inscrits est de 5 mais limité à **2** en catégorie **M12**.
Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.
- d) Composition des équipes : Le nombre de joueurs sur le terrain est de 3 avec un maximum de 2 remplaçants.
- e) **Mixité non autorisée**
- f) Dimensions du terrain : 4,5 x 12 mètres, le filet est à une hauteur de 2 mètres pour les masculins et féminines.
- g) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.
- h) Positions des joueurs et numérotation : pas de position spécifique sur le terrain
- i) Rotation normale au service : joueur poste 1, puis joueur poste 2, et joueur poste 3.
- j) Pour éviter les séries trop longues de services, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe).
- k) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé
- l) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 3, ces remplacements sont libres sauf :
Le joueur de la position 1 ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu

m) Libéro : il n'y a pas de libéro

Temps morts :

- a) Technique : 2 temps morts techniques à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe
 - **Ballons recommandés** : MIKASA : MVA350L – MVA 123SL
MOLTEN : SSVB4 – V5M200L

22. RÉGLEMENT SPORTIF M13 M/F EN 4X4

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.
Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.
- b) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants
- c) **Mixité non autorisée**
- d) **Dimensions du terrain** : 7m X 14 m avec une ligne arrière à 3 m à partir du centre du terrain (filet). Le filet est à une hauteur de 2,10 m pour les masculins et pour les féminines.
- e) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match
- f) Positions des joueurs et numérotation :
 - la position 1 sera celle du joueur arrière,
 - la position 2 sera celle du joueur avant droit,
 - la position 3 sera celle du joueur avant centre,
 - la position 4 sera celle du joueur avant gauche.
- g) La position relative des joueurs entre eux, au moment de la frappe du ballon au service :
 - les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),
 - le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avants.
- h) Rotation normale au service
- i) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé
- j) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :
 - Le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
 - Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
- k) **Libéro** : il n'y pas de libéro

Temps morts :

- a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.

- b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe
- **Ballons recommandés** : MIKASA : MVA 350 SL - MVA 350 L - MVA 123L
MOLTEN : SSVP 4 – V5M200L – V5M2501L
 - Les autres règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

23. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 4X4

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.
Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.
- b) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants
- c) **Mixité non autorisée**
- d) **Dimensions du terrain** : 7m X 14m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain. Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines.

Se reporter aux règles de jeu en 4x4

24. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 6X6

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 10.
Le nombre de mutés est limité à trois (3) dans le jeu en 6x6.
- b) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 4 remplaçants
- c) Trois (3) remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement est obligatoire.
- d) **Mixité non autorisée**
- e) **Dimensions du terrain** : 9m X18 m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain. Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines.
Se reporter aux règles de jeu en 6x6

25. CONNAISSANCE DES RÉGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

26. CAS NON-PRÉVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et au présent bulletin régional d'information (BRI).

ANNEXE 1

**EQUIPES ENGAGÉES DANS LE CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS M/F
AUVERGNE RHÔNE-ALPES SAISON 2017/2018**

SENIORS MASCULINS ZONE R-A	
N°	EQUIPES
1	EVBC RILLIEUX
2	GRENOBLE VUC 2
3	PÔLE ESPOIR J.PERRIN
4	US MEYZIEU VB 1
5	FRJEP CHARNAS
6	US ST-EGREVE VB 2
7	PESD LYON VB
8	FIRMINY VB
9	E.FOREZIEENNE VB
10	VOIRONNAIS VB 1
11	ANNECY VB
12	FIDESIENNE VB 1
13	VOLLEY PONT DE L'ISÈRE
14	VB ROMANS
15	ASULYON VB 3
16	VBC LYON FRANCHEVILLE
17	CASE VB 2
18	PL VILLETTE PB
19	RHODIA VAISE 1
20	AS CALUIRE VB
21	PAYS VIENNOIS
22	VB VILLEFRANCHE 2
23	AL CHAMBERY VB
24	AS FONTAINE VB
25	ES MEYLAN VB
26	US MEYZIEU VB 2
27	VB@LL
28	SL MARGES
29	ST CYPRIEN
30	E. ST MAURICE/DARGOIRE
31	UA SEYSSINS VB
32	FIDÉSIENNE VB 2
33	ES ST MARTIN D'HÈRES
34	AUBENAS VB
35	GRENOBLE VUC 3
36	UGS ANNEMASSE VOLLEY 74
37	CAV JALIOROMAIN
38	MONTÉLIMAR VOLLEY
SENIORS MASCULINS ZONE AUVERGNE	
1	ALF CÉBAZAT
2	RIOM VB
3	US ISSOIRE VB
4	VOLLEY OLYMPIQUE DU PUY
5	USGA
6	STADE CLERMONTOIS 1
7	STADE MONTLUÇONNAIS
8	STADE CLERMONTOIS 2

SENIORS FEMININS ZONE R-A	
N°	EQUIPES
1	LA MOTTE VOLLEY
2	CASE VB
3	PAYS VIENNOIS
4	AS CALUIRE VB
5	E.S ST-MARTIN D'HÈRES
6	VBC LYON FRANCHEVILLE 1
7	FIDESIENNE VB
8	ANNECY VB
9	UGS ST CHRISTO-GRAMMOND
10	UA SEYSSINS VB 2
11	AS FONTAINE VB 1
12	US MEYZIEU VB 2
13	E.S ST-MAURICE/DARGOIRE
14	PESD LYON
15	US VALLEE DE LA GRESSE
16	E. ST-CHAMOND VB 2
17	VB VILLEFRANCHE
18	GRENOBLE VUC 2
19	VC TALANCONNAIS
20	PEYRINS VB
21	AL ECHIROLLES
22	VC MEXIMIEUX
23	US ST-EGREVE VB
24	FIRMINY VB 2
25	UA SEYSSINS VB 3
26	UGS RIORGES/AS ROANNE
27	US MEYZIEU VB 3
28	MONTÉLIMAR VOLLEY
29	ASVEL VB
30	ANNEMASSE VOLLEY 74 2
31	VOIRONNAIS VB
32	VB ROMANS VB 2
33	SL MARGES
34	OF ST CYPRIEN VB
35	VBC LYON FRANCHEVILLE 2
36	VB VILLARS
37	CS BOURGOIN
38	AS DARDILLY
39	CAV JALIOROMAIN
40	AL CHAMBERY VB 2
SENIORS FÉMININS ZONE AUVERGNE	
1	PÔLE ESPOIR D'ISSOIRE
2	ALF CÉBAZAT
3	RIOM VB
4	US ISSOIRE
5	VBC CHAMALIÈRES 3
6	USGA
7	AURILLAC VOLLEY
8	STADE MONTLUÇONNAIS
9	ASDA

**DROITS ET AMENDES
SAISON 2017-2018**

Modification au calendrier	Saison16-17	Ecart N-1
Pour coupe de France	Gratuit	
Changeement de gymnase	Gratuit	
Jour et/ou horaire	35,00 €	
Feuille de match		
Non tenue	30,00 €	
Mal tenue	10,00 €	
Parvenue hors délais	20,00 €	
Déroulement d'une rencontre		
Résultat non communiqué	25,00 €	
Licence non présentée (à partir de la 3eme journée)	10,00 €	
Droit de réclamation	100,00 €	
Retard mise en place de matériel	25,00 €	
Défaut de matériels (ballons, toise, manomètre, plaquettes)	15,00 €	
Tenue non uniforme (par joueur)	5,00 €	
Forfait match		
Forfait club recevant avec déplacement du club visiteur (1)	50,00 €	
Forfait club sans déplacement au cours des matches Aller (2)	50,00 €	
Forfait club sans déplacement au cours des matches Retour - Seniors	200,00 €	
Forfait sans déplacement au cours des matches Retour - Jeunes	100,00 €	
Forfait pendant les 3 dernières journées et finales / barrages - Seniors	400,00 €	
Club déclaré forfait général Séniors	800,00 €	
Club déclaré forfait général Jeunes	400,00 €	
Pénalités liées à des problèmes d'arbitrage		
Défaillance totale de l'arbitre	RA	500,00 €
	AU	150 175 175
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota non atteint (par match)	RA	50,00 €
	AU	20 20 10
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota atteint (par match)	RA	25,00 €
	AU	10 10 5
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe (par match)	RA	85,00 €
	AU	35 35 15
Modification de désignation arbitrale, délai supérieur à 10 jours		gratuit
Modification de désignation arbitrale, délai inférieur à 10 jours		30,00 €
Récusation d'un arbitre sur une rencontre		100,00 €
Divers		
Litige : signature du Club à la place du licencié		300,00 €
Absence de représentant des GS/UGS à l'AG		50,00 €
Non respect de l'obligation d'entraîneur en Pré National, par match		10,00 €

(1) : + indemnités frais de déplacements du club visiteur *

* indemnités de déplacements limitées à 2 voitures frais kilométriques selon le barème en vigueur

(2) : + match retour chez le club recevant au match aller

ANNEXE 4

LES CATEGORIES D'AGE SAISON 2017-2018

Catégories	Genre	Né(e) en	Surclassements permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :							
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	SENIOR
M7	M/F	2011 et après	Autorisé	Simple Surcl.	Simple Surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M9	M/F	2009 2010		Autorisé	Autorisé	Simple Surcl.	Interdit	interdit	interdit	interdit
M11	M/F	2007 2008			Autorisé	Autorisé	Interdit	interdit	interdit	interdit
M13	M/F	2005 2006				Autorisé	Simple Surcl.	interdit	Interdit	interdit
M15	M/F	2003 2004					Autorisé	Simple Surcl.	Départemental : Simple Surcl.	Triple Surcl.
									REG/NAT : Double Surcl.	
M17	Masc.	2001 2002						Autorisé	Autorisé	Départemental : Simple Surcl.
M17	Fém.									Autorisé
M20	M/F	1998 1999 2000							Autorisé	Autorisé
Seniors	M/F	1997 et Avant								Autorisé ou Fiche Seniors + pour les + 35 ans

Suivant le tableau ci-dessus, le joueur qui pour participer aux rencontres autorisées, a besoin d'un «**Simple- Surclassement**», doit présenter à l'arbitre l'un des justificatifs ci-dessous :

- ✓ sa licence sur laquelle figure la mention «**Simple-Surclassement**»,
- ✓ son certificat médical de type A avec la mention «**Simple-Surclassement**»,
- ✓ la liste des licenciés de son GSA (fichier PDF FFVB) sur laquelle figure la mention «Simple-Surclassement»

Suivant le tableau ci-dessus, le joueur qui pour participer aux rencontres autorisées, a besoin d'un «**Double- Surclassement**», doit présenter à l'arbitre l'un des justificatifs ci-dessous :

- ✓ sa licence sur laquelle figure la mention «**Double-Surclassement**»,
- ✓ la liste des licenciés de son GSA (fichier PDF FFVB) sur laquelle figure la mention «Double-Surclassement»

Suivant le tableau ci-dessus, le joueur qui pour participer aux rencontres autorisées, a besoin d'un «**Triple- Surclassement**», doit présenter à l'arbitre le justificatif ci-dessous :

- ✓ sa licence sur laquelle figure la mention «**Triple-Surclassement**»

De plus, en cas de Triple **Surclassement**, l'arbitre doit vérifier si la mention portée sur les licences compétition Volley-Ball est compatible avec l'épreuve disputée :

- a) «Triple **Surclassement Régional**», pour les épreuves régionales ou départementales et la coupe de France jeune (cette mention doit obligatoirement être imprimée sur la licence).
- b) «Triple **Surclassement National**» pour les épreuves nationales, régionales ou départementales (cette mention doit obligatoirement être imprimée sur la licence).

Tableau récapitulatif des Devoirs d'Accueils Nationaux et Régionaux Saison 2017/2018**Une équipe Seniors engagée en Division Nationale ou Régionale M/F**

LNV ou ELITE	4 UF 60/40 lic. 1 éq. 6X6 + 1 éq. 6x6 ou 4x4							
LNV + Nat ou 2 Nat		5 UF 70/50 lic. 1 éq. 6X6 + 1 éq. 6x6 ou 4x4						
Nationale 2			3 UF 50/30 lic. 1 éq. 6X6					
Nationale 3				2 UF 40/20 lic. 1 éq. 6X6				
1° Division Régionale					1½ UF 00/16 lic.			
2° Division Régionale						1 UF 00/12 lic.		
3° Division Régionale								½ UF 00/08 lic.

Deux équipes Seniors engagées en Division Nationale et/ou Régionale M/F

LNV	4 UF 60/40 lic.							
ELITE M/F		4 UF 60/40 lic.						
Nationale 2	1 UF 10/10 lic.		3 UF 50/30 lic.	3 UF 50/30 lic.				
Nationale 3					2 UF 40/20 lic.			
1° Division Régionale		½ UF 8 lic.		½ UF 8 lic.	½ UF 8 lic.	1½ UF 16 lic.		1½ UF 16 lic.
2° Division Régionale	½ UF 8 lic.		½ UF 8 lic.		½ UF 8 lic.	½ UF 8 lic.	1 UF 12 lic.	
3° Division Régionale				½ UF 8 lic.			½ UF 8 lic.	½ UF 8 lic.
TOTAL	5 ½ UF 70/58 lic.	4 ½ UF 60/48 lic.	3 ½ UF 50/38 lic.;	4 UF 50/46 lic.	3 UF 40/36 lic.	2 UF 00/24 lic.	1 ½ UF 00/20 lic.	2 UF 00/24 lic.

CLASSEMENT GÉNÉRAL ANNUEL DES ÉQUIPES SENIORS MASCULINES 2017/2018

Mont	2 en N3		1 en N3		0 en N3		0 en N3		0 en N3	
Desc	0 en PN		0 en PN		0 en PN		1 en PN		2 en PN	
	+ 2		+ 1		0		- 1		- 2	
	1° de 1 ^{ère} DR	N3	1° de 1 ^{ère} DR	N3		N3		N3		N3
	2° de 1 ^{ère} DR	N3								
1.	3° de 1 ^{ère} DR	1° Division Rég. à 1x10	2° de 1 ^{ère} DR	1° Division Rég. à 1x11	1° de 1 ^{ère}	1° Division Rég. à 1x12	N3	1° Division Rég. à 1x12	N3	1° Division Rég. à 1x12
2.	4° de 1 ^{ère} DR		3° de 1 ^{ère} DR		2° de 1 ^{ère} DR		1° de 1 ^{ère} DR		1° de 1 ^{ère} DR	
3.	5° de 1 ^{ère} DR		4° de 1 ^{ère} DR		3° de 1 ^{ère} DR		2° de 1 ^{ère} DR		2° de 1 ^{ère} DR	
4.	6° de 1 ^{ère} DR		5° de 1 ^{ère} DR		4° de 1 ^{ère} DR		3° de 1 ^{ère} DR		3° de 1 ^{ère} DR	
5.	7° de 1 ^{ère} DR		6° de 1 ^{ère} DR		5° de 1 ^{ère} DR		4° de 1 ^{ère} DR		4° de 1 ^{ère} DR	
6.	8° de 1 ^{ère} DR		7° de 1 ^{ère} DR		6° de 1 ^{ère} DR		5° de 1 ^{ère} DR		5° de 1 ^{ère} DR	
7.	9° de 1 ^{ère} DR		8° de 1 ^{ère} DR		7° de 1 ^{ère} DR		6° de 1 ^{ère} DR		6° de 1 ^{ère} DR	
8.	Pôle		9° de 1 ^{ère} DR		8° de 1 ^{ère} DR		7° de 1 ^{ère} DR		7° de 1 ^{ère} DR	
9.	1° de 2 ^e DR		Pôle		9° de 1 ^{ère} DR		8° de 1 ^{ère} DR		8° de 1 ^{ère} DR	
10.	2° de 2 ^e DR		1° de 2 ^e DR		Pôle		9° de 1 ^{ère} DR		9° de 1 ^{ère} DR	
11.			2° de 2 ^e DR		1° de 2 ^e DR		Pôle		Pôle	
12.					2° de 2 ^e DR		2° de 2 ^e DR		1° de 2 ^e DR	
1.	11° de 1 ^{ère} DR	2° Division Rég. à 1x10	11° de 1 ^{ère} DR	2° Division Rég. à 1x10	11° de 1 ^{ère} DR	2° Division Rég. à 1x10	2° de 2 ^e DR	2° Division Rég. à 1x11	10° de 1 ^{ère} DR	2° Division Rég. à 1x12
2.	3° de 2 ^e DR		3° de 2 ^e DR		3° de 2 ^e DR		11° de 1 ^{ère} DR		2° de 2 ^e DR	
3.	12° de 1 ^{ère} DR		12° de 1 ^{ère} DR		12° de 1 ^{ère} DR		3° de 2 ^e DR		11° de 1 ^{ère} DR	
4.	4° de 2 ^e DR		4° de 2 ^e DR		4° de 2 ^e DR		4° de 2 ^e DR		3° de 2 ^e DR	
5.	5° de 2 ^e DR		5° de 2 ^e DR		5° de 2 ^e DR		5° de 2 ^e DR		12° de 1 ^{ère} DR	
6.	6° de 2 ^e DR		6° de 2 ^e DR		6° de 2 ^e DR		6° de 2 ^e DR		4° de 2 ^e DR	
7.	7° de 2 ^e DR		7° de 2 ^e DR		7° de 2 ^e DR		7° de 2 ^e DR		5° de 2 ^e DR	
8.	8° de 2 ^e DR		8° de 2 ^e DR		8° de 2 ^e DR		8° de 2 ^e DR		6° de 2 ^e DR	
9.	1° de 3 ^e DR		1° de 3 ^e DR		1° de 3 ^e DR		8° de 2 ^e DR		7° de 2 ^e DR	
10.	1° de 3 ^e DR		1° de 3 ^e DR		1° de 3 ^e DR		1° de 3 ^e DR		8° de 2 ^e DR	
11.							1° de 3 ^e DR		1° de 3 ^e DR	
12.									1° de 3 ^e DR	
1.	2° de 3 ^e DR	3° Division Rég. à 2 X 10	2° de 3 ^e DR	3° Division Rég. à 2 X 10	2° de 3 ^e DR	3° Division Rég. à 2 X 10	2° de 3 ^e DR	3° Division Rég. à 2 X 10	2° de 3 ^e DR	3° Division Rég. à 2 X 10
2.	9° de 2 ^e DR		9° de 2 ^e DR		9° de 2 ^e DR		9° de 2 ^e DR		9° de 2 ^e DR	
3.	2° de 3 ^e DR		2° de 3 ^e DR		2° de 3 ^e DR		2° de 3 ^e DR		2° de 3 ^e DR	
4.	10° de 2 ^e DR		10° de 2 ^e DR		10° de 2 ^e DR		10° de 2 ^e DR		10° de 2 ^e DR	
5.	3° de 3 ^e DR		3° de 3 ^e DR		3° de 3 ^e DR		3° de 3 ^e DR		3° de 3 ^e DR	
6.	3° de 3 ^e DR		3° de 3 ^e DR		3° de 3 ^e DR		3° de 3 ^e DR		3° de 3 ^e DR	
7.	4° de 3 ^e DR		4° de 3 ^e DR		4° de 3 ^e DR		4° de 3 ^e DR		4° de 3 ^e DR	
8.	4° de 3 ^e DR		4° de 3 ^e DR		4° de 3 ^e DR		4° de 3 ^e DR		4° de 3 ^e DR	
9.	5° de 3 ^e DR		5° de 3 ^e DR		5° de 3 ^e DR		5° de 3 ^e DR		5° de 3 ^e DR	
10.	5° de 3 ^e DR		5° de 3 ^e DR		5° de 3 ^e DR		5° de 3 ^e DR		5° de 3 ^e DR	
11.	6° de 3 ^e DR		6° de 3 ^e DR		6° de 3 ^e DR		6° de 3 ^e DR		6° de 3 ^e DR	
12.	6° de 3 ^e DR		6° de 3 ^e DR		6° de 3 ^e DR		6° de 3 ^e DR		6° de 3 ^e DR	
13.	7° de 3 ^e DR		7° de 3 ^e DR		7° de 3 ^e DR		7° de 3 ^e DR		7° de 3 ^e DR	
14.	7° de 3 ^e DR		7° de 3 ^e DR		7° de 3 ^e DR		7° de 3 ^e DR		7° de 3 ^e DR	
15.	Accession 1		Accession 1		Accession 1		Accession 1		Accession 1	
16.	Accession 2		Accession 2		Accession 2		Accession 2		Accession 2	
17.	Accession 3		Accession 3		Accession 3		Accession 3		Accession 3	
18.	Accession 4		Accession 4		Accession 4		Accession 4		Accession 4	
19.	Accession 5		Accession 5		Accession 5		Accession 5		Accession 5	
20.	Accession 6		Accession 6		Accession 6		Accession 6		Accession 6	
	8° de 3 ^e DR		8° de 3 ^e DR		8° de 3 ^e DR		8° de 3 ^e DR		8° de 3 ^e DR	
	8° de 3 ^e DR		8° de 3 ^e DR		8° de 3 ^e DR		8° de 3 ^e DR		8° de 3 ^e DR	
	1°T.Repêchés		1°T.Repêchés		1°T.Repêchés		1°T.Repêchés		1°T.Repêchés	
	2°T.Repêchés		2°T.Repêchés		2°T.Repêchés		2°T.Repêchés		2°T.Repêchés	
	3°T.Repêchés		3°T.Repêchés		3°T.Repêchés		3°T.Repêchés		3°T.Repêchés	
	4°T.Repêchés		4°T.Repêchés		4°T.Repêchés		4°T.Repêchés		4°T.Repêchés	
	5°T.Repêchés		5°T.Repêchés		5°T.Repêchés		5°T.Repêchés		5°T.Repêchés	
	6°T.Repêchés		6°T.Repêchés		6°T.Repêchés		6°T.Repêchés		6°T.Repêchés	
	7°T.Repêchés		7°T.Repêchés		7°T.Repêchés		7°T.Repêchés		7°T.Repêchés	
	8°T.Repêchés		8°T.Repêchés		8°T.Repêchés		8°T.Repêchés		8°T.Repêchés	
	9°T.Repêchés		9°T.Repêchés		9°T.Repêchés		9°T.Repêchés		9°T.Repêchés	

ANNEXE 6 Bis

CLASSEMENT GÉNÉRAL ANNUEL DES ÉQUIPES SENIORS FÉMININES 2017/2018

Mont	2 en N3		1 en N3		0 en N3		0 en N3		0 en N3	
Desc	0 en PN		0 en PN		0 en PN		1 en PN		2 en PN	
	+ 2		+ 1		0		- 1		- 2	
	1° de 1 ^{ère} DR	N3	1° 1 ^{ère} DR	N3		N3		N3		
	2° de 1 ^{ère} DR	N3								
1.	3° de 1 ^{ère} DR	1° Division Rég. à 1x10	2° de 1 ^{ère} DR	1° Division Rég. à 1x10	1° de 1 ^{ère} DR	1° Division Rég. à 1x10	N3	1° Division Rég. à 1x11	N3	1° Division Rég. à 1x12
2.	4° de 1 ^{ère} DR		3° de 1 ^{ère} DR		2° de 1 ^{ère} DR		1° de 1 ^{ère} DR		N3	
3.	5° de 1 ^{ère} DR		4° de 1 ^{ère} DR		3° de 1 ^{ère} DR		2° de 1 ^{ère} DR			
4.	6° de 1 ^{ère} DR		5° de 1 ^{ère} DR		4° de 1 ^{ère} DR		3° de 1 ^{ère} DR			
5.	7° de 1 ^{ère} DR		6° de 1 ^{ère} DR		5° de 1 ^{ère} DR		4° de 1 ^{ère} DR			
6.	8° de 1 ^{ère} DR		7° de 1 ^{ère} DR		6° de 1 ^{ère} DR		5° de 1 ^{ère} DR			
7.	1° de 2 ^è DR		8° de 1 ^{ère} DR		7° de 1 ^{ère} DR		6° de 1 ^{ère} DR			
8.	2° de 2 ^è DR		1° de 2 ^è DR		8° de 1 ^{ère} DR		7° de 1 ^{ère} DR			
9.	9° de 1 ^{ère} DR		2° de 2 ^è DR		1° de 2 ^è DR		8° de 1 ^{ère} DR			
10.	3° de 2 ^è DR		9° de 1 ^{ère} DR		2° de 2 ^è DR		1° de 2 ^è DR			
11.				2° de 2 ^è DR		1° de 2 ^è DR				
12.						2° de 2 ^è DR				
1.	10° de 1 ^{ère} DR	2° Division Rég. à 1x10	3° de 2 ^è DR	2° Division Rég. à 1x10	9° de 1 ^{ère} DR	2° Division Rég. à 1x10	9° de 1 ^{ère} DR	2° Division Rég. à 1x10	9° de 1 ^{ère} DR	2° Division Rég. à 1x10
2.	4° de 2 ^è DR		10° de 1 ^{ère} DR		3° de 2 ^è DR		3° de 2 ^è DR			
3.	5° de 2 ^è DR		4° de 2 ^è DR		10° de 1 ^{ère} DR		10° de 1 ^{ère} DR			
4.	6° de 2 ^è DR		5° de 2 ^è DR		4° de 2 ^è DR		4° de 2 ^è DR			
5.	7° de 2 ^è DR		6° de 2 ^è DR		5° de 2 ^è DR		5° de 2 ^è DR			
6.	8° de 2 ^è DR		7° de 2 ^è DR		6° de 2 ^è DR		6° de 2 ^è DR			
7.	1° de 3 ^è DR		8° de 2 ^è DR		7° de 2 ^è DR		7° de 2 ^è DR			
8.	1° de 3 ^è DR		1° de 3 ^è DR		8° de 2 ^è DR		8° de 2 ^è DR			
9.	2° de 3 ^è DR		1° de 3 ^è DR		1° de 3 ^è DR		1° de 3 ^è DR			
10.	9° de 2 ^è DR		2° de 3 ^è DR		1° de 3 ^è DR		1° de 3 ^è DR			
11.										
12.										
1.	2° de 3 ^è DR	3° Division Rég. à 2 X 10	9° de 2 ^è DR	3° Division Rég. à 2 X 10	2° de 3 ^è DR	3° Division Rég. à 2 X 10	2° de 3 ^è DR	3° Division Rég. à 2 X 10	2° de 3 ^è DR	3° Division Rég. à 2 X 10
2.	10° de 2 ^è DR		2° de 3 ^è DR		9° de 2 ^è DR		9° de 2 ^è DR			
3.	3° de 3 ^è DR		10° de 2 ^è DR		2° de 3 ^è DR		2° de 3 ^è DR			
4.	3° de 3 ^è DR		3° de 3 ^è DR		10° de 2 ^è DR		10° de 2 ^è DR			
5.	4° de 3 ^è DR		3° de 3 ^è DR		3° de 3 ^è DR		3° de 3 ^è DR			
6.	4° de 3 ^è DR		4° de 3 ^è DR		3° de 3 ^è DR		3° de 3 ^è DR			
7.	5° de 3 ^è DR		4° de 3 ^è DR		4° de 3 ^è DR		4° de 3 ^è DR			
8.	5° de 3 ^è DR		5° de 3 ^è DR		4° de 3 ^è DR		4° de 3 ^è DR			
9.	6° de 3 ^è DR		5° de 3 ^è DR		5° de 3 ^è DR		5° de 3 ^è DR			
10.	6° de 3 ^è DR		6° de 3 ^è DR		5° de 3 ^è DR		5° de 3 ^è DR			
11.	7° de 3 ^è DR		6° de 3 ^è DR		6° de 3 ^è DR		6° de 3 ^è DR			
12.	7° de 3 ^è DR		7° de 3 ^è DR		6° de 3 ^è DR		6° de 3 ^è DR			
13.	8° de 3 ^è DR		7° de 3 ^è DR		7° de 3 ^è DR		7° de 3 ^è DR			
14.	8° de 3 ^è DR		Accession 1		7° de 3 ^è DR		7° de 3 ^è DR			
15.	Accession 1		Accession 2		Accession 1		Accession 1			
16.	Accession 2		Accession 3		Accession 2		Accession 2			
17.	Accession 3		Accession 4		Accession 3		Accession 3			
18.	Accession 4		Accession 5		Accession 4		Accession 4			
19.	Accession 5		Accession 6		Accession 5		Accession 5			
20.	Accession 6		8° de 3 ^è DR		Accession 6		Accession 6			
	1°T.Repêchés		8° de 3 ^è DR		8° de 3 ^è DR		8° de 3 ^è DR		8° de 3 ^è DR	
	2°T.Repêchés		1°T.Repêchés		8° de 3 ^è DR		8° de 3 ^è DR		8° de 3 ^è DR	
	3°T.Repêchés		2°T.Repêchés		1°T.Repêchés		1°T.Repêchés		1°T.Repêchés	
	4°T.Repêchés		3°T.Repêchés		2°T.Repêchés		2°T.Repêchés		2°T.Repêchés	
	5°T.Repêchés		4°T.Repêchés		3°T.Repêchés		3°T.Repêchés		3°T.Repêchés	
	6°T.Repêchés		5°T.Repêchés		4°T.Repêchés		4°T.Repêchés		4°T.Repêchés	
	7°T.Repêchés		6°T.Repêchés		5°T.Repêchés		5°T.Repêchés		5°T.Repêchés	
	8°T.Repêchés		7°T.Repêchés		6°T.Repêchés		6°T.Repêchés		6°T.Repêchés	
	9°T.Repêchés		8°T.Repêchés		7°T.Repêchés		7°T.Repêchés		7°T.Repêchés	
			9°T.Repêchés		8°T.Repêchés		8°T.Repêchés		8°T.Repêchés	
					9°T.Repêchés		9°T.Repêchés		9°T.Repêchés	

DISPOSITIONS PARTICULIERES DES POLES ESPOIRS M/F

ASPECT SPORTIF

Système de compétition

Les équipes masculines et féminines dont les équipes des Pôles sont groupées en une seule poule unique en 1^{ère} division régionale Masculine et Féminine.

L'épreuve se déroule en matchs Aller-Retour.

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré Champion de 1^{ère} Division Régionale.

Toutes les rencontres sont comptabilisées. Si l'équipe du Pôle M/F est qualifiée pour la poule finale ARA, elle devra au plus tard à la fin des matchs aller, confirmer sa participation ou pas à cette poule finale. Dans le cas contraire c'est l'équipe suivante au classement dans la zone géographique concernée qui sera qualifiée d'office.

Particularité pour le classement

Les équipes des Pôles Espoirs M/F sont dites "Protégées" et elles ne peuvent ni accéder en N3 ni descendre en division inférieure.

Pour la relégation en division inférieure, les équipes des Pôles Espoirs sont retirées du classement des descendants. Chaque équipe garde sa position et ce sont les 2 dernières équipes qui sont reléguées en division inférieure.

Jours et horaires des rencontres

Les rencontres se dérouleront en semaine avec une préférence du mardi ou jeudi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements au pôle.

Le vendredi soir, les joueurs des Pôles retournent dans leur famille et dans leur club. Dans le règlement des pôles, un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les rencontres à domicile se dérouleront pour les garçons au gymnase du lycée Jean Perrin à Lyon et au gymnase Pierre De Coubertin à Issoire pour les filles.

Les rencontres à l'extérieur se joueront au gymnase du club adverse pour les garçons et à Issoire pour les filles. En cas de non disponibilité du gymnase, le club recevant aura la possibilité de demander à jouer sur le site du pôle.

Les modifications seront gratuites mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours, **sous réserve de respecter les articles 11.2, 11.4 et 11.5 du RGER.**

Les horaires des matches seront situés sur la base de 20h00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

LES JOUEURS - JOUEUSES

Inscription sur les feuilles de match

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur ou de la joueuses du Pôle, son inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il ou elle pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.

Libéros Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

Qualification et licence

Les joueurs et joueuses des Pôles Espoirs M/F sont soumis à la même réglementation que les autres équipes.

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur ou le capitaine a obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures sur le document officiel de la CRA, comportant le Nom, Prénom, N° du joueur et N° de licence. Inscriptions en majuscules d'imprimerie.

En cas de non présentation de la licence, les arbitres doivent exiger :

- la présentation d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leur licence portant la mention double ou triple surclassement. Dans le cas contraire, ils ne pourront être inscrits sur la feuille de match.

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueur/euse.

A noter que seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

ASPECTS FINANCIERS

Les Pôles Espoirs M/F doivent s'acquitter du montant des droits d'engagement et des frais d'arbitrage fixés par l'Assemblée Générale de la Ligue.

Ils devront verser les indemnités d'arbitrage pour chaque rencontre.

DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES

Les Pôles Espoirs M/F par la composition de leur collectif composé exclusivement de jeunes ne génèrent pas de devoirs d'accueil.

Le quota d'arbitrage régional est pris en charge par la CRA.

CAS PARTICULIER

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur ou joueuse du Pôle, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur ou de sa joueuse du Pôle dans son équipe.

Toutefois, en accord avec son joueur ou sa joueuse, le club pourra laisser la liberté à son adhérent ou adhérente de participer avec l'équipe du Pôle à cette rencontre dans un esprit de formation.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement des Pôles M/F à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.

Feuille de match - Centralisation des Résultats - Equipement - Réclamation - Avertissement et Sanctions de terrain.

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus.

TABLEAU DES JOUEURS/EUSES DES CATEGORIES A ou B

		1ère Journée	2ème Journée	3ème Journée	4ème Journée	5ème Journée	6ème Journée	7ème Journée	8ème Journée	9ème Journée	10ème Journée	11ème Journée	12ème Journée	13ème Journée	14ème Journée	15ème Journée	16ème Journée	17ème Journée	18ème Journée	19ème Journée	20ème Journée	21ème Journée	22ème Journée	
Exemple 1	Equipe 1	Inscrit																						
	Equipe Réserve		non	non	non	oui																		
Exemple 2	Equipe 1		Inscrit			Inscrit		Inscrit																
	Equipe Réserve	oui		oui	oui		oui		non	non	non	oui												
Exemple 3	Equipe 1			Inscrit	Inscrit	Inscrit						Inscrit												
	Equipe Réserve	oui	oui				non	non	non	oui		non	non	non	oui									
Exemple 4	Equipe 1			Inscrit	Inscrit	Inscrit						Inscrit												
	Equipe Réserve	oui	oui				non	non	non	oui		non	non	non	oui	oui	oui			non	non	non	oui	oui
Exemple 5	Equipe 1			Inscrit	Inscrit	Inscrit						Inscrit												
	Equipe Réserve						non	non	non	oui		non	non	non	oui	oui	oui	oui	oui			non	non	non
Exemple 6	Equipe 1	Inscrit	Inscrit						Inscrit															
	Equipe Réserve			non	non	non	oui	oui		non	non	non	oui	oui	oui	oui			non	non	non			